



*Le fou de la
langue française*

Capsule linguistique

Participes passés invariables : verbes impersonnels

Verbes impersonnels

Certains verbes sont dits impersonnels, ce qui signifie que le sujet du verbe conjugué ne renvoie pas à une personne réelle, mais est neutre. De tels verbes ne se conjuguent d'ailleurs qu'avec le pronom « il ». *Falloir* est un bon exemple de verbe impersonnel.

Exemples : Il **faut** y aller maintenant. Il **a fallu** y aller.

On ne dirait pas : « **Elle a fallu** y aller », ce qui montre bien le caractère impersonnel du pronom. Dans ces phrases, le pronom « il » crée simplement une tournure syntaxique qui permet de conjuguer le verbe.

Plusieurs verbes liés à la météorologie (ô combien importante en nos contrées!) ont ce caractère impersonnel : **neiger**, **pleuvoir**, **venter**, **grêler**, etc. Également, certains verbes personnels sont parfois utilisés de manière impersonnelle, notamment **avoir** et **faire**.

La bonne nouvelle : les participes passés de ces verbes impersonnels (ou qui agissent de manière impersonnelle) sont **toujours invariables**.

Exemples :

Toute la nuit, il **a neigé**.

Les grands froids qu'il **a fait** durant dix jours ont surpris tout le monde. (*et non* : qu'il **a faits**)

Les fêtes qu'il y **a eu** en ville sont bien organisées. (*et non* : qu'il y **a eues**)

Puisque le sujet « il » n'est pas un sujet réel, on ne peut appliquer la règle d'accord des participes passés avec **avoir** et rechercher le complément direct pour accorder le participe passé. Le sujet « il » n'ayant pas fait l'action, il ne pourrait avoir appliqué cette action à quelqu'un (*qui?*) ou à quelque chose (*quoi?*).

Source : Office québécois de la langue française, *Banque de dépannage linguistique* (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>).

Stéphane Caillé

Responsable de la valorisation
de la langue française

[450 436-1580](tel:4504361580), poste 6456
